



Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud

CONSEIL REGIONAL MORGES-AUBONNE

Présidente Claude Neyroud - Busslinger

Chenaillettaz 3

1110 Morges

Tél 021 331 58 24 mobile: francois.paccaud@eerv.ch

www.morgesaubonne.eerv.ch

PREMIERE EVALUATION DU POT COMMUN APRES 7 MOIS - SYNTHESE BREVE COMPARATIVE COMMENTEE

La synthèse, en vert, a été rédigée par le coordinateur. Les commentaires ou explications sont en bleu.

Une version complète avec les réponses brutes des LE se trouve sur le site de la Région, sous documents de l'AR.

Réponses des laïques

Réponses collectives de LE ou individuelles de président.e.s

Évaluation des objectifs

*Un premier objectif était « Assurer une **solidarité** entre les lieux d'Église, garantie par une participation de tous au prorata de leur dotation disponible »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

Le principe de la solidarité est plébiscité. Il est jugé pertinent, louable, nécessaire et même obligatoire.

« Au prorata de leur dotation disponible » : sur quoi fallait-il baser le calcul du soutien à fournir par chaque lieu d'Église ? Pas sur le nombre de postes nominaux, car c'est un arrondi, pas sur le nombre de protestants, car il ne tient pas compte des tâches régionales, pas sur le nombre de postes occupés, car les postes vacants fluctuent. Mais sur le temps de travail ministériel auquel chaque LE a droit, sur le temps de travail qui est à son propre usage.

Réponses des ministres

Réponses collectives d'équipes ministérielles et réponses individuelles

Évaluation des objectifs

*Un premier objectif était « Assurer une **solidarité** entre les lieux d'Église, garantie par une participation de tous au prorata de leur dotation disponible »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

La solidarité est jugée comme un objectif non seulement pertinent, mais essentiel. Serait-il idéaliste ? Etre privilégié en tant qu'équipe au complet est ressenti comme un appel à la générosité.

A la question « avons-nous été assez généreuses », le budget temps répond oui et non. Oui, car globalement dans la Région, les activités ont pu avoir lieu et les besoins ont été en grande partie satisfaits. En tous les cas, les besoins exprimés par des demandes ont été satisfaits. Le budget temps indique un soutien pour environ la moitié de ce que prévoyait le pot commun.

Dans quelle mesure la **solidarité** est-il atteinte avec la mise en œuvre du pot commun ?

L'objectif de **solidarité** est jugé 6 fois atteint, et une fois largement atteint.

Les laïques estiment qu'il est atteint, mais ils ont toutefois de la peine à apprécier objectivement la situation. Ils s'en remettent aux ministres. Les paroisses receveuses ont plus clairement le sentiment que la solidarité est réalisée.

Quels sont les **critères** pour évaluer si l'objectif de solidarité est atteint ?

L'objectif de départ du modèle est le calcul théorique de la répartition du temps de travail ministériel.

Comment le mesurer la réalisation de la solidarité ?

- Un chemin est le **sentiment** des personnes. Les laïques en ont un sentiment un peu diffus. Il est plus net chez les bénéficiaires que chez les donateurs : les LE bénéficiaires ont vu concrètement des ministres venir en soutien, et c'est peut-être l'essentiel. Tandis que les LE donateurs n'ont parfois « rien vu », d'autres fois ont remarqué la moindre présence d'une de leurs ministres. Les LE donateurs n'ont pas toujours remarqué que leur solidarité s'exerçait, car les ministres n'ont pas fait, ou pas explicité, des choix d'activités auxquelles ils auraient renoncé dans leur propre paroisse. Ou ils n'ont pas trouvé opportun ou possible, au moment où les nouveaux conseils venaient d'être élus, d'en parler dans le Conseil. Ont-ils travaillé plus, au détriment de leur santé, ou ont-ils consacré moins de temps aux activités de leur propre LE ? C'est à eux de le dire.

- Un autre chemin, c'est en **mesurant** si ce calcul théorique est approché dans la réalité. C'est faisable, par les ministres, là où le budget temps a été utilisé. En sachant que la marge d'erreur dans l'estimation du temps peut être relativement importante.

*Un deuxième objectif était « Garantir une **équité** entre les LE par un système de calcul complexe mais transparent »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

Dans quelle mesure est-il atteint avec la mise en œuvre du pot commun ?

Objectif de solidarité jugé partiellement atteint (1x), atteint (2x), largement atteint (2x) Les autres n'ont pas noté.

Globalement, on peut estimer l'objectif de solidarité atteint. Tous les lieux d'Église participent effectivement à la solidarité.

Des lieux ayant un poste vacant peuvent avoir sous-estimé leur demande, prévoir les besoins leur étant difficile. AB par exemple reçoit environ la moitié de ce à quoi elle aurait droit, selon le budget temps, faute d'avoir fait toutes les demandes qui auraient peut-être été souhaitables.

Le ministre qui juge l'objectif de solidarité partiellement atteint n'explique pas en quoi il n'est que partiellement atteint.

*Un deuxième objectif était « Garantir une **équité** entre les LE par un système de calcul complexe mais transparent »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

L'objectif d'**équité** est plébiscité aussi.

Elle semble toutefois un idéal, vers lequel on ne peut que tendre.

L'équité ne peut supprimer les manques, notamment les postes vacants, mais elle vise à répartir les forces restantes entre les lieux d'Église.

L'équité c'est aussi que tous les lieux d'Église assument leur part du manque.

Dans quelle mesure **l'équité** est-elle atteinte avec la mise en œuvre du pot commun ?

L'objectif d'**équité** est jugé trois fois atteint et une fois partiellement atteint. Trois lieux LE ne se sont pas prononcés.

Comment peut-on mesurer si l'équité est réalisée ?

- Première remarque : pour évaluer l'équité, il faut avoir la **vue d'ensemble**. Manifestement, les LE ne l'ont pas.

- Une mesure pourrait être que chaque LE « puisse continuer à réaliser ses tâches prioritaires » (pour autant que celles-ci soient définies).

- La remarque qui suit est valable surtout pour les ministres : une autre mesure serait l'utilisation du budget temps, qui évalue le temps offert et peut donc théoriquement mesurer l'équité. Il a été suivi par une partie des ministres. La mesure de l'équité effective est rendue possible là où le budget temps a été utilisé. Tout en sachant que la marge d'erreur dans l'estimation du temps peut être relativement importante.

L'objectif d'équité pose des questions de sens. L'équité ne se résume pas à un calcul. L'Aubonne avait besoin d'aide elle a reçu de l'aide. L'idée est séduisante mais gros doute sur la transparence.

L'un ou l'autre ministre ne pense pas à équité, mais plutôt à collaborations bien vécues, et à ce que chacun se sente bien là où il s'engage.

« L'équité a pour but d'arriver à ce que chacun fasse l'objet d'un **traitement juste, égalitaire et raisonnable**. C'est ce principe qui est utilisé lorsque l'application stricte des règles (légal) entraînerait des conséquences injustes envers l'une des parties » (wiki). En l'occurrence, l'application stricte des règles voudrait qu'un ministre dans un poste attribué à un LE travaille pour ce lieu d'Église. Le pot commun recherche une justice au-delà de la règle stricte. Le calcul de la répartition du temps de travail ministériel est une recherche d'équité.

Dans quelle mesure est-il atteint avec la mise en œuvre du pot commun ?

L'objectif d'équité est jugé 1x pas atteint 2x partiellement atteint, 1x largement atteint. Deux fois, on n'a pas répondu. On peut relever que 1x largement atteint est ici l'avis de 4 personnes, tandis que 1x pas atteint est l'avis d'une personne.

« L'idée d'œuvrer en région existait déjà avant le pot commun ». Lorsque GL s'est trouvé avec un poste vacant, l'idée ne s'est pratiquement pas traduite dans les faits, sauf pour des interventions ponctuelles comme cultes ou services funèbres. Avec le pot commun décidé par l'Assemblée régionale, c'est devenu concret aussi pour des activités d'une certaine durée.

Comment apprécier si l'équité est réalisée ?

Un chemin est le sentiment de **justice ou d'injustice**. Les ministres de paroisses ayant un poste vacant expriment un bon sentiment de justice. C'est plus flou pour d'autres.

Un autre chemin est de tenter de mesurer si une certaine **égalité de traitement** est réalisée. Une partie des ministres apprécie l'instrument complémentaire du pot commun qui est le budget temps, une autre partie y est très réticente. En

Un troisième objectif était « assurer l'autonomie des lieux d'Église : La coordination s'occupe de l'équité quantitative des forces, mais laisse les lieux d'Église libres et responsables et de leurs objectifs et de leurs activités ».

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

Garder pour chaque LE son identité et la capacité de gérer de manière autonome ses activités est manifestement un objectif souhaité par les LE. Cette autonomie des LE est à conserver, de l'avis de tous. Bien sûr, elle s'exerce avec des moyens un peu réduits, mais l'objectif du pot commun est que cette réduction de l'autonomie soit minimisée pour ceux qui ont un poste vacant, et soit la même pour tous les LE.

Dans quelle mesure l'objectif **d'autonomie des LE** est-il atteint avec la mise en œuvre du pot commun ?

L'objectif est jugé atteint 3x, partiellement 2x, largement 1x. A noter qu'il est

colloque nous avons conclu que le budget temps n'est pas l'outil que nous pouvons utiliser en commun.

Un ministre dit manquer de vue d'ensemble en tant que ministre, et que c'est le rôle du coordinateur d'avoir la vue d'ensemble. Le budget temps, partagé entre tous les ministres, permet précisément à tous d'avoir une vue d'ensemble et de mesurer tant soit peu l'égalité de traitement. Il est peut-être trop difficile à lire, et n'inspire pas assez confiance, car complexe à maîtriser ?

Un troisième objectif était « assurer l'autonomie des lieux d'Église : La coordination s'occupe de l'équité quantitative des forces, mais laisse les lieux d'Église libres et responsables et de leurs objectifs et de leurs activités ».

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

L'autonomie est relative. Être autonome, c'est pouvoir être acteur dans son développement. L'idée de « faire seul » est restrictive.

L'objectif d'autonomie suscite discussion et appelle des précisions de vocabulaire. Dans le cas du pot commun, l'autonomie ne signifie pas qu'une paroisse ne serait pas liée aux règles de l'EERV, ni qu'elle « fonctionnerait de manière indépendante, sans apport ni contrôle de l'extérieur » (wiki). Dans le cadre du pot commun, l'autonomie signifie disposer de moyens, i.e de forces de travail, pour choisir et réaliser ses projets prioritaires. Il faudrait sans doute parler d'autonomie relative.

Le soutien poste vacant implique pour certaines activités de moduler ses objectifs en fonction des charismes du remplaçant qui ne peut pas forcément entrer complètement dans lesdits objectifs. C'est un bémol à l'autonomie.

Dans quelle mesure est-il atteint avec la mise en œuvre du pot commun ?

L'objectif d'autonomie est jugé comme partiellement atteint (1x), atteint (2x),

jugé le plus nettement atteint par les LE bénéficiaires, et c'était bien là l'enjeu. La réduction des forces impose plus ou moins à tous les LE, mais premièrement à ceux qui ont un poste vacant, de revoir leurs objectifs. Garder ses activités demande aux laïques du LE de s'engager plus pour soutenir leurs ministres. Les LE sans poste vacant le ressentent moins, sans doute parce que leurs ministres « absorbent » discrètement des activités dans un autre Lieu. Est-ce que devoir renoncer à des activités parce que ses ministres apportent du soutien ailleurs serait une **ingérence** dans le LE ? A mon sens non, sauf à parler d'une ingérence de la réalité. Bien sûr les forces diminuent, mais le Conseil reste maître de ses choix, même avec moins de forces. Ce qu'il ne maîtrise pas, c'est la diminution ; mais celle-ci est, avec le Pot commun, à peu près la même pour tous.

GL qui a retrouvé sa pleine dotation après un longue période de vacance plus ou moins complète, n'a pas été pingre de son soutien, et c'est à saluer. Elle a aussi à peu près retrouvé son volume d'activités antérieur. Est-ce que la disette a permis – forcé – à établir des priorités, et à recréer non pas toutes les anciennes activités, mais de nouvelles ?

Evaluation de la mise en œuvre

Compréhension : Dans quelle mesure le modèle était-il compréhensible et clair ?

Le modèle est ressenti comme relativement compréhensible, mais pas dans le détail. Le modèle est théorique et abstrait. S'il vise une certaine exactitude, tous ne ressentent pas le besoin de cette exactitude. Tout le monde n'aime pas les chiffres. Cela a bien fonctionné au final. Les LE se satisferaient peut-être d'une explication plus simple ? Les LE pouvaient déléguer à leurs ministres la réalisation, et peut-être aussi la compréhension du modèle.

Fiches techniques d'activités : Pour les paroisses qui étaient demandeuses de soutien, comment avez-vous trouvé la tâche consistant à préparer des

largement atteint (1x). Deux fois la question n'est pas répondue.

Deux ministres régionaux estiment que, d'un point de vue extérieur aux LE ayant un poste vacant, l'autonomie de paroisses est préservée.

Evaluation de la mise en œuvre

Compréhension : Dans quelle mesure le modèle était-il compréhensible et clair ?

Le modèle pot commun n'est pas clair pour tout le monde. Avec la précision de ses calculs, il peut être perçu comme réducteur du ministère, ne pouvant coller à la réalité. Surprenant et complexe, il demande du temps pour se l'approprier, et alors il devient aidant. Plusieurs estiment que le soutien entre paroisses partenaires est plus simple que le pot commun.

Fiches techniques d'activités : Pour les paroisses qui étaient demandeuses de soutien, comment avez-vous trouvé la tâche consistant à préparer des

fiches techniques d'activités.

Ces **fiches techniques d'activités** ont été précieuses pour faire concrètement la répartition des soutiens postes vacants entre ministres. Elles décrivaient le contenu, c'est-à-dire les activités, à placer dans le contenant constitué par les chiffres du pot commun. Elles sont nécessaires, elles sont la formulation de la demande de soutien des LE ayant un poste vacant.

Pour les paroisses qui donnaient du soutien, comment avez-vous trouvé la compréhension, l'utilité des fiches techniques d'activités

Il faut se référer aux ministres. Elles sont peut-être utiles, mais ne remplacent pas le contact direct, essentiel.

En effet, elles sont la formulation d'une demande. Dans un deuxième temps, les ministres remplaçants auront besoin de rencontres directes.

Relationnel : *Sur le plan relationnel, comment se passe la réalisation des activités ? (contacts entre ministre remplaçant-e et laïques impliqués, accès à l'information, accueil)*

Les président.es n'ont pas été beaucoup impliqués dans l'accueil des ministres remplaçants. Cela se passe bien pour les cultes, et semble-t-il pour d'autres activités. Ces contacts ont pu être facilités pour un ministre qui intervenait dans son ancienne paroisse. Pour les président.e.s, « pas de nouvelles, bonne nouvelle ! ».

fiches techniques d'activités.

L'élaboration des fiches techniques demande un certain temps, qui a manqué à l'Aubonne. Elles étaient utiles pour y voir plus clair, pour détailler certaines activités importantes. Elles permettent de se transmettre des informations et de mieux répartir le travail.

Pour les paroisses qui donnaient du soutien, comment avez-vous trouvé la compréhension, l'utilité des fiches techniques d'activités

Les fiches techniques sont surtout utiles pour des activités particulières. Certaines étaient trop lacunaires, il aurait fallu se mettre plus complètement à la place du collègue remplaçant qui ne connaît pas la paroisse. La description permettait d'avoir une première idée, et une personne de référence était indispensable pour aller plus loin. Une dimension affective s'ajoute, il peut s'avérer difficile de remplacer un collègue, et nécessaire de remotiver des bénévoles découragés par le départ de leur ministre.

Il faut noter que la consigne de préparer des fiches techniques est arrivée un peu tard, que les équipes ont un peu manqué de temps pour les rédiger. Elles ont néanmoins permis une séance de colloque régional fructueuse quand il s'agissait de se répartir les soutiens à exercer.

Relationnel : *Sur le plan relationnel, comment se passe la réalisation des activités ? (contacts entre ministre remplaçant-e et laïques impliqués, accès à l'information, accueil)*

Sur le plan relationnel, les contacts se sont généralement bien passés. L'intervention de remplaçants nécessite un travail d'information et d'explication. Le ministre restant en poste peut avoir la charge relativement importante de transmettre les informations et de coordonner les interventions. Le remplaçant peut avoir à créer une alliance avec les partenaires laïques, et éventuellement à les remotiver.

Priorités : Pour les paroisses demandeuses, comment avez-vous trouvé le fait de choisir des priorités parmi les activités à remplacer ?

Choisir des priorités parmi les activités, et en abandonner, devient une nécessité ou une obligation, le poste vacant a accéléré le processus. ME considère que c'est le travail des ministres. Une partie des ministres aimerait cependant bien (?) qu'une autorité décide pour eux.

Pour les paroisses donnant du soutien, comment avez-vous fait pour mettre – ou pas – des priorités dans les activités de vos ministres pour qu'ils puissent être disponibles pour ce soutien ?

Les LE donneurs ne semblent pas avoir « souffert » du soutien donné ailleurs par leurs ministres.

Je perçois le risque que dans les LE donneurs, aucun choix d'abandonner ou de réduire des activités ne soit fait, et que les ministres travaillent simplement plus, au risque de leur santé.

Il est possible aussi que des activités dans leur propre LE bénéficient de moins de temps, mais qu'ils n'en parlent pas, et que cela passe inaperçu (mais pas toujours, cf. ME !). Il y a des réductions, mais elles n'ont pas été décidées, peut-être ni par les ministres, et encore moins par les conseils, elles passent inaperçues.

Priorités : Pour les paroisses demandeuses, comment avez-vous trouvé le fait de choisir des priorités parmi les activités à remplacer ?

Le choix de priorités a été effectué par une paroisse (PJ) en renonçant à demander un remplaçant pour un certain nombre d'activités jugées fragiles ou difficiles à « transmettre » C'est sans doute pourquoi celle-ci a reçu un soutien inférieur à ce que le pot commun prévoyait.

Une autre paroisse a manqué de temps pour faire toutes les demandes de soutien qui auraient été souhaitables. Cela a pu se traduire par une surcharge des ministres, car insuffisamment d'activités ont été abandonnées, ceci étant dû aussi au fait que des groupes qui ont de la peine à lâcher des activités.

Les CP n'ont pas été impliqués dans ce processus. Dans les LE demandeurs, les laïques ont assumé plus.

Une piste a été plus travaillée à ME – LPV : la mise en commun de tâches et activités entre paroisses partenaires.

Pour les paroisses donnant du soutien, comment avez-vous fait pour mettre – ou pas – des priorités dans les activités de vos ministres pour qu'ils puissent être disponibles pour ce soutien ?

Il faut saluer l'élan fraternel de ministres qui ont à cœur de soutenir leur collègue. Notamment en raison de la situation où se trouvaient les conseils nouvellement élus, les ministres n'ont pas estimé possible de porter en Conseils le choix de priorités. Ils ont fait eux-mêmes des choix, délibérément ou par la force des choses.

Au lieu d'abandonner certaines activités, des Conseils (ou ministres ?) ont choisi de les mettre en commun.

Dans au moins un lieu d'Église donneur aussi, des laïques ont assumé plus. Ainsi laïques et ministres ont ressenti une grosse fatigue.

Enrichissement par la rencontre d'un autre lieu : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par la venue de ministres d'autres paroisses ?

La venue de remplaçants a été un enrichissement pour les LE qui ont reçu. Ce qui est logique, puisque dans l'autre sens, l'enrichissement se manifesterait plus tard.

Pour les paroisses donnant du soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par de nouvelles idées ou manières de faire de vos ministres découvertes en apportant du soutien ?

La répartition des remplacements peut permettre à des ministres de choisir des activités qui les changent agréablement, ou qui correspondent à des intérêts non satisfaits dans leur LE. Des pratiques nouvelles glanées dans les remplacements ne semblent pas (encore) apparaître.

Evaluation de l'effet, de l'impact sur les lieux d'Église

Quel est à votre sens l'effet du pot commun sur votre lieu d'Église ? Comment cela aurait-il été sans le pot commun, sachant que l'ORH ne pouvait pas fournir de remplaçant ?

Sans le dispositif pot commun les paroisses ayant un poste vacant disent que cela n'aurait pas été possible. Non seulement leurs paroissiens, mais leurs ministres surtout en auraient souffert, comme cela a été le cas de GL ces années passées. Cela paraît pleinement gagnant, puisque les paroisses donneuses ont peu ressenti l'impact (négatif) du pot commun, tandis que les paroisses receveuses n'auraient pas pu s'en passer. Le « plus » pour les uns ne correspond pas à un « moins » pour les autres. Où est passée la différence ?

Il faut relever que la collaboration entre paroisses partenaires peut revêtir deux

Enrichissement par la rencontre d'un autre lieu : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par la venue de ministres d'autres paroisses ?

La venue de ministres d'autres paroisses permet des synergies

Pour les paroisses donnant du soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par de nouvelles idées ou manières de faire de vos ministres découvertes en apportant du soutien ?

Pour deux ministres régionales, c'était un enrichissement agréable de mieux connaître les paroissiens, de travailler avec d'autres laïques, et de découvrir une autre activité. La mise en commun d'activités entre paroisses partenaires, le décroisement, est en enrichissement réciproque. Pour un ministre, c'était une occasion appréciée de retrouver des gens connus.

Evaluation de l'effet, de l'impact sur les lieux d'Église

Quel est à votre sens l'effet du pot commun sur votre lieu d'Église ? Comment cela aurait-il été sans le pot commun, sachant que l'ORH ne pouvait pas fournir de remplaçant ?

Ponctuellement, des laïques ont endossé un nouveau rôle. D'une manière ponctuelle c'est ok, mais ce ne serait pas forcément possible dans la durée. L'aide des ministres venant d'autres paroisses n'est pas forcément visible des paroissiens. Pour que ceux-ci aient le sentiment d'être aidés, il faut que le soutien poste vacant soit visible par eux. Ce qui est plus le cas avec des échanges de chaire. Les ministres régionaux fournissent aussi une aide concrète.

A titre plus personnel pour les ministres : certains donnent volontiers un coup de main, pot commun ou pas, d'autres en ont profité pour faire une rocade de

<p>modes : - remplacement par les ministres de l'une dans l'autre, - et rationalisation par des activités vécues en commun. Les remplacements sont comptés dans le pot commun, c'est moins évident pour les activités vécues en commun.</p>	<p>tâches, pour se rapprocher de leurs intérêts ou charismes. Sans le pot commun, nous aurions demandé au colloque régional de l'aide pour des cas précis, dit une équipe paroissiale.</p>
<p>Suggestion d'améliorations à apporter Améliorations : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?</p>	<p>Suggestion d'améliorations à apporter Améliorations : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?</p>
<p>Le soutien est nécessaire et apprécié par les paroisses receveuses. Ce soutien est lié à un poste vacant, il ne devrait pas être à long terme.</p>	<p>Néant</p>
<p>Pour les paroisses donnant du soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?</p>	<p>Pour les paroisses donnant du soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?</p>
<p>Néant</p>	<p>Pour améliorer le pot commun, il faudrait mieux calibrer les missions. Il est notamment difficile de remplacer pour certaines tâches qui font appel au réseau paroissial. Faudrait-il éviter de remplacer ce genre de tâches, ou viser à le faire à plus long terme ? Il serait souhaitable d'intégrer plus explicitement la synergie des intérêts (des ministres ?), c'est-à-dire de permettre aux ministres de pratiquer plus les activités qui correspondent à leurs intérêts.</p>